

**Avis insertion dans la presse et
Publication sur un site internet**

COMMUNE DE ABERGEMENT CLEMENCIAT

**Enquête publique sur déclaration de projet emportant mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme**

Par arrêté du 16/09/2019 le maire de l'Abergement Clémenciat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de l'Abergement Clémenciat du 21/10/2019 au 05/11/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et le mardi 05/11/2019 jusqu'à 18h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant :
<http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 22 octobre 2019 de 9h à 11h et le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de l'Abergement Clémenciat ou par voie électronique à l'adresse suivante :

commune-aberg-clemencia@orange.fr

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.

La déclaration de projet du plan local d'urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire,

Dimensions approximatives : 10 cm x 10 cm